



MONTJAVOULT

BULLETIN MUNICIPAL N° 24

Un coin de la rue d'Enfer et de la cure...

Une nouvelle image de Montjavoult.

Nous la devons, à nouveau, à M. Guy HENRY, qui a bien voulu ainsi apporter sa collaboration à la composition de ce bulletin.

I - ACTIVITE MUNICIPALE

Au cours de ce semestre, le Conseil s'est réuni les 22 Janvier, 25 Mars, 22 Avril et 3 Juin 1988.

1°) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE 1988

a) Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1.193.412 francs.

Les principaux chapitres sont représentés par les denrées et fournitures, frais de personnel, impôts et taxes, frais de gestion générale, frais financiers et participation et contingents.

Il est à noter, en ce qui concerne les recettes, que :

- 303.303 francs ont été versés à titre de dotation par l'Etat.
- 515.822 francs ont dû être fixés pour la totalité des impôts locaux communaux de manière à équilibrer le budget.

b) Section d'investissement

Les dépenses et les recettes qui s'équilibrent à 350.082 francs sont représentés par des achats de chaises, de grosses réparations de toiture, de clôture pour l'école, de travaux de voirie (dont il a été question dans le précédent bulletin) et du remboursement des emprunts.

2°) TAUX DES TAXES LOCALES

Il est à remarquer que :

- d'une part, la Commune n'a pas augmenté le taux des taxes locales.
- d'autre part, les impôts locaux, par contre, ne cessent d'augmenter.

Cet état de fait s'explique par :

a) l'augmentation des bases d'imposition effectuée par les services fiscaux :

- 3% sur la taxe d'habitation;
- 3% sur les propriétés bâties.

b) l'augmentation en 1987 des impôts régionaux de 15% par rapport à 1986.

C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal a décidé une diminution uniforme des taux communaux de 4%, soit :

- taxe d'habitation qui passe de 7,54% à 7,24%.
- taxe des propriétés bâties qui passe de 17,18% à 16,49%.
- taxe des propriétés non bâties qui passe de 33,40% à 32,06%.
- taxe professionnelle qui passe de 13,98% à 13,42%.

En conséquence de quoi, le produit assuré pour 1988 passe de 537.339 francs à 515.823 francs, soit une diminution de 21.516 francs par rapport au produit versé initialement.

3°) Lors du dernier Conseil, le COMPTE ADMINISTRATIF de 1987, établi par Monsieur le Maire, sous le contrôle de Monsieur le Receveur, a été adopté à l'unanimité, soit :

a) Section de fonctionnement

Dépenses : 964.739 francs

Recettes : 1.408.600 francs

Excédent : 443.861 francs

b) Section investissement

Dépenses : 381.107 francs

Recettes : 381.340 francs

Excédent : 233 francs

Résultat global :

Excédent : 44.094 francs

Monsieur le Maire a remercié ses collègues qui lui ont fait confiance.

4°) SUR L'ETAT DES TRAVAUX

Dans la dernière publication, il était porté à la connaissance de nos administrés que les travaux prévus (1ère tranche) avaient été réalisés en temps voulu (voir bulletin n° 22 et 23).

A l'heure présente, il est entrepris :

- la réfection du deuxième trottoir dans la Grande Rue
- la surélévation des allées supérieures situées dans l'axe de l'Eglise.

Ils seront terminés en fin de semestre.

II - INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

1) PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL (P.D.L.) suite

Le bulletin de Juillet, en faisant état de la création d'un Syndicat d'Etude et de Programmation (S.E.P. du VEXIN-THELLE), informait les communes du canton d'une possibilité d'opération d'amélioration programme de l'habitat (O.P.A.H.), intéressant les propriétaires (collectivités ou particuliers), occupants ou bailleurs et locataires.

Le 5 Mars 1988, le Conseil Municipal, réuni en séance extraordinaire, et en présence de Monsieur RENAUD, Conseiller Général, a écouté les exposés de Messieurs PASQUELIN et BRANCOTTE, en leurs explications.

Le but de cette réunion était de renseigner (comme il avait été déjà fait dans d'autres communes) le Conseil pour lui permettre de prendre une décision sur son adhésion éventuelle à l'O.P.A.H.

En résumé, il s'avère :

- qu'il s'agit donc d'apporter une aide à l'amélioration de l'habitat.
- que les bénéficiaires en sont :
 - les propriétaires occupants
 - les propriétaires bailleurs ou les locataires
- que le financement de cet organisme trouve sa source dans les proportions suivantes, soit pour :
 - l'Etat : 20%
 - la Région : 20%
 - le Département : 20%
 - le surplus : 40%, ce qui représente environ 10 francs par habitant.

Il est important de souligner la portée d'une telle initiative, permettant aux intéressés d'obtenir, non seulement les facilités concernant toutes démarches administratives, et notamment la formation d'un dossier, les frais d'étude par une équipe spécialisée, mais encore des subventions, et cela à certaines conditions :

A) En ce qui concerne les propriétaires occupants

- a) l'immeuble devra avoir été construit avant 1948.
- b) la base de l'impôt versé par l'intéressé devra être calculée sur un revenu annuel ne dépassant pas 120.000 francs.

Il est à noter que les entrepreneurs pourront être choisis par les intéressés.

B) En ce qui concerne les bailleurs et les locataires

- a) le propriétaire doit l'être depuis 2 ans.
- b) la construction doit avoir été bâtie avant 1948.
- c) le locataire doit en contrepartie être maintenu dans les lieux pendant 10 ans.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal, en sa séance du 25 Mars 1988, a décidé d'adhérer à l'O.P.A.H.

Pour tous renseignements, prière de s'adresser à :

- Monsieur BRANCOTTE, à CHAUMONT EN VEXIN, tous les mercredis

Les personnes intéressées pourront téléphoner au n° 44.49.15.15.

- Monsieur MASSON, architecte à CHAUMONT, le 2ème mercredi de chaque mois, qui pourra, éventuellement, donner des conseils techniques (même n° de téléphone).

2) TELE ASSISTANCE

Le Conseil Général de l'Oise, conscient de l'isolement dans lequel vivent les personnes âgées, s'est préoccupé de cette situation.

Pour ce faire, il a décidé de les faire bénéficier gratuitement de la Télé assistance.

Chacun des intéressés a reçu une lettre explicative à laquelle étaient jointes une carte personnelle et une note explicative.

Il est enfin rappelé que ces personnes pourraient bénéficier, sous certaines conditions, d'un système de télé-alarme.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'Association Départementale des Retraités de l'Oise (A.D.R.A.) 27, rue Jean Vast BEAUVAIS - téléphone 44.48.31.15.

3) TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter de la prochaine rentrée des classes, le Conseil Général de l'Oise propose de "ramasser" les enfants des hameaux de Montjavault par les service de transport qu'il utilise, et ceci à ses propres frais exclusivement.

Les parents d'élèves du Vouast, en raison du faible éloignement de l'école, auraient donc à régler, en principe, le transport.

Le Conseil Municipal décide donc de prendre ces frais à sa charge.

Les horaires restent pratiquement sans changement. Ils seront précisés par affichage aux endroits habituels quelques jours avant la rentrée du 6 Septembre.

4) DISTINCTIONS

Monsieur le Maire a eu le plaisir, au nom du Préfet de l'Oise, de remettre :

la médaille d'honneur vermeil du Travail à :

- Madame LEROUX, née Nicole JUTIGNY, pour 30 années de service dans le même établissement, le Printemps à Paris.

la médaille d'argent à :

- Madame BERNARDINI, née Sonia FERRER, pour 20 années de service dans les mêmes établissements, Journée à Reilly.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

III - ACTIVITES DIVERSES

A - ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

1) le dimanche 31 janvier 1988

Les habitants de la Commune étaient invités à tirer les Rois. Malgré un temps froid et maussade, une quarantaine de personnes s'étaient réunies autour des tables pour apprécier les galettes excellentes qui avaient été confectionnées par Madame HAPIAK, à laquelle vont nos remerciements.

Madame LENOBLE, aidée par des bénévoles, offrait des tasses de café ou de chocolat chaud.

A Monsieur LEMIRE et à tous, nos félicitations pour cette heureuse initiative.

2) le 20 Mars 1988...

Fête du Printemps... un symbole pour les enfants qui ont marqué leur présence en défilant devant un jury très attentif.

Les parents avaient, en effet, imaginé pour chacun d'eux un costume représentant soit un personnage de légende, soit un personnage d'actualité, soit une profession ou un métier, soit un animal.

Beaucoup d'originalité et de goût qui ont été récompensés par une distribution de prix.

La soirée s'est évidemment terminée par un goûter pour nos chers enfants et des boissons chaudes pour les adultes.

Merci à nouveau aux organisateurs de cette fête inédite et particulièrement à Mesdames GRISVARD, HAPIAK et LENOBLE qui en avaient été les heureuses inspiratrices.

3) 25 Juin, Fête de la Saint Jean

Cette année, la soirée s'est déroulée dans la cour de l'école. A la nuit tombante s'est élevé le "Feu de la Saint Jean" face à la cour de l'Ecole et à la Mairie.

Une nombreuse assistance a pu déguster un excellent méchoui et les gâteaux préparés par Madame HAPIAK, et cela était une innovation due à Monsieur LEMIRE et à l'ensemble de l'Association. La soirée s'est terminée par un bal et dans la joie.

4) Réunion des enfants de l'Ecole

Il nous faut, une fois encore, souligner l'importance de l'Ecole dans notre société, et a fortiori dans notre village.

Monsieur et Madame RIVOALLAN l'ont si bien compris que nous devons, dans ce bulletin, leur rendre un particulier hommage pour leur dévouement et la compréhension qu'ils ont de ces enfants.

Le 25 Juin a eu lieu la fête de fin d'année scolaire. Elle a permis aux parents et aux enfants d'apprécier le spectacle présenté : récitation de poèmes, mimes, danses, chants, théâtre joué par les jeunes acteurs.

Monsieur le Maire s'est fait l'interprète de tous pour adresser ses félicitations à nos instituteurs et aux enfants. Cette réunion devait se terminer par une exposition de travaux manuels effectués par tous les jeunes.

B - ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

Lors de la dernière assemblée, il avait été décidé d'adresser le mandat d'amitié et de solidarité des Anciens aux Jeunes de la Commune, actuellement sous les drapeaux

Cela s'est concrétisé par l'envoi de mandats à trois jeunes appelés.

Il est prévu par ailleurs :

- un vin d'honneur, à l'occasion de la Fête Nationale.
 - la présentation de films dans le courant d'Octobre.
- La population de Montjavoult en sera avertie en son temps.

IV - ECHOS DE LA VIE COMMUNALE

Naissances :

- Michael FERNANDES- TRIGO, né le 3 Janvier 1988, fils de Monsieur Antonio FERNANDES-TRIGO et de Madame (Hameau du Bout du Bois)
- Marion VIOLOT, née le 10 Janvier 1988, fils de Monsieur Claude VIOLOT et de Madame (Hameau de Beaugrenier)
- Delphine DUMARCEL, née le 15 Janvier 1988, fille de Jean-Paul DUMARCEL et de Madame (Hameau du Vouast)
- Jean WAMBERGUE, né le 8 Juin 1988, fils de Monsieur Etienne WAMBERGUE et de Madame.
- Charlotte COUTURIER, fille de Monsieur Thierry COUTURIER et de Madame.

Tous nos voeux et félicitations pour les parents et enfants.

Mariages

- Le 4 Juin 1988, a été célébré en l'Eglise de Montjavoult, le mariage de Monsieur Frédéric GRISVARD, fils de Monsieur Georges GRISVARD, Conseiller Municipal, et de Madame, avec Mademoiselle Marie-Anne LACOMBE.
- Le 25 Juin 1988, Monsieur Michel MAUREL a convolé en justes noces avec Mademoiselle Regina ESTAGER.
- Le même jour, Monsieur Patrice HENRY, fils de Monsieur Philippe HENRY et de Madame, avec Madame Françoise GERVAIS.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès

- Triste nouvelle que celle de la disparition du cher Monsieur Robert CHOQUET.
Sa silhouette ne pouvait laisser indifférent; il paraissait froid et rigide en son attitude, mais lorsque les gens l'abordaient, il manifestait toujours de la gentillesse, prêt à rendre service.
Un Montjovissien de naissance, né le 16 Mai 1902 à l'endroit même où il a vécu ses dernières années, il avait exercé avec beaucoup de talent sa profession de menuisier et sa réputation n'était plus à faire.
Conseiller municipal pendant de nombreuses années, il a été accompagné, en présence de Monsieur le Pasteur, par ses camarades Anciens Combattants et une nombreuse assistance jusqu'au cimetière.

Nous adressons à sa femme, à ses deux filles et à sa famille, nos regrets attristés.

- Le 27 Avril 1988, a été inhumé à Saint Mandé, dans le caveau de famille, Monsieur Benoit KIRFEL, décédé à la suite d'un accident de la circulation.
Sa famille installée depuis de nombreuses années à Montjavoult était très connue dans notre village.

A sa fille, à sa mère et à sa famille, nous adressons nos condoléances très sincères.

- Le 5 Mai 1988, de nombreux amis ont assisté en l'Eglise de Montjavoult aux obsèques de Monsieur Didier MOISY.
Sa mort survenue dans la force de l'âge, suite à un accident, dont il avait subi les séquelles pendant quelques années, avait profondément bouleversé tous ceux qui l'ont connu.

Toute notre sympathie va vers ses parents et sa famille avec lesquels nous partageons leur immense chagrin.
